

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°74-144 du 17 mai 1974

portant nomination de Mr Bernard Comlan
POGNON, Contrôleur Principal des Postes
et Télécommunications en qualité de Con-
seiller Technique du Ministre de l'Infor-
mation et du Tourisme -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU le Décret n°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouverne-
ment et les décrets modificatifs subséquents ;
VU le Décret n°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services ratta-
chés à la Présidence de la République et fixant les attributions des
membres du Gouvernement et le décret n°73-17 du 19 janvier 1973 qui
l'a complété ;
VU le Décret n°72-288 du 9 novembre 1972, fixant la composition des cabi-
nets présidentiel et ministériels et les décrets n°s 73-335 du 20
octobre 1973 et 74-116 du 23 avril 1974 qui l'ont modifié ;
VU le Décret n°41/PC/SGG du 16 avril 1964, fixant la liste des emplois
ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du
Gouvernement ;
VU le Décret n°73-65 du 21 février 1973, fixant les rémunérations et les
indemnités allouées aux membres des cabinets du Président de la Répu-
blique et des Ministres et le décret n°74-117 du 23 avril 1974 qui
l'a complété ;
VU le Décret n°74-70 du 14 mars 1974 portant nomination de Mr Justin
FRANCISCO en qualité de Conseiller Technique du Ministre de l'Informa-
tion et du Tourisme ;
SUR proposition du Ministre de l'Information et du Tourisme ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Est et demeure abrogé le Décret n°74-70 du 14 mars 1974, portant
nomination de Mr Justin FRANCISCO Professeur Adjoint, en qualité de Conseiller
Technique du Ministre de l'Information et du Tourisme.

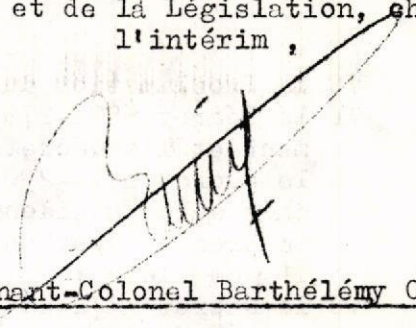
Article 2.- Mr Bernard Comlan POGNON, Contrôleur Principal des Postes et Télécom-
munications, est nommé Conseiller Technique chargé de la Presse Parlée du Ministre
de l'Information et du Tourisme.

../...

Article 3.- Le présent décret qui prend effet pour compter du 8 mai 1974, sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 17 mai 1974

Pour le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,
Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice et de la Législation, chargé de
l'intérim,


Lieutenant-Colonel Barthélémy OHOUE

Le Ministre de l'Information et du
Tourisme,



Capitaine Augustin HONVOH

Le Ministre de l'Economie et des
Finances,



Capitaine Janvier ASSOGBA

AMPLIATIONS :

PR 8 - CS 6 - SGG 4 - IAA-DCCT-IGF-CNI-Gde Chanc.-JORD 6 - Ministères 9
MIT 5 - MEF 5 - Intéressé 1 - DB-DC-CF-Solde 4 - Trésor 4 - CNR 4 - SPD 2 -
DGP-DGAJL-INSAE 6